Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 41 (2004)

Heft: 1616

Artikel: Accès aux Hautes écoles spécialisées : grave entorse aux principes de la formation professionnelle

Autor: Schwaab, Jean Christophe / Pochon, Charles-F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019288

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Grave entorse aux principes de la formation professionnelle

La proposition d'ouvrir l'accès aux HES sans condition aux titulaires d'une maturité gymnasiale est à sens unique. Les étudiants des filières professionnelles devraient toujours se soumettre à un examen et à un an de rattrapage avant d'entrer à l'université. De plus, elle risque de discriminer la voie professionnelle au profit d'un enseignement davantage académique.

Lors de la session d'automne, le Conseil national va se prononcer sur les conditions d'accès aux Hautes écoles spécialisées (HES). Ces institutions, récemment élevées au rang de haute école, sont le pendant tertiaire des universités et des écoles polytechniques pour la formation professionnelle. Depuis leur mise en place, l'objectif a été clair: il s'agit d'une filière de formation «équivalente» aux universités, car de niveau tertiaire, mais «différente», car faisant partie de la formation professionnelle et non de la formation académique.

Les conditions d'accès aux HES diffèrent donc de celles des universités: c'est la maturité professionnelle (le titre du niveau secondaire II de la filière de la formation professionnelle) qui en ouvre les portes. En revanche, les titulaires de la maturité gymnasiale (le titre du secondaire II obtenu au gymnase ou lycée) doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins une année avant de pouvoir entrer en HES. Cette condition est conforme à la logique du système suisse de formation. Les voies académique et professionnelle sont deux choses distinctes: l'une est uniquement scolaire, tandis que la seconde est ancrée dans le monde du travail et est avant tout une formation pratique. Il est donc logique d'exiger une expérience professionnelle avant de commencer une HES. Les titulaires d'une maturité professionnelle, qui ont débuté leur formation par un apprentissage, disposent forcément de cette expérience.

Cet état de fait est désormais contesté. L'ancienne conseillère aux Etats radicale Christine Beerli, directrice de la HES biennoise, dans une motion rejetée en 2001, mais reprise par sa collègue vaudoise Christiane Langenberger dans le cadre de la révision de la Loi sur les HES (LHES), a proposé d'ouvrir l'accès aux HES sans condition aux titulaires d'une maturité gymnasiale.

Rivaliser avec les universités

Le but recherché est d'une part la perméabilité entre les filières et d'autre part d'augmenter le «prestige» des HES, en leur permettant de «rivaliser avec les universités». L'adage «équivalentes, mais différentes» n'aurait donc plus cours. Le premier argument évoqué est bancal, car la «perméabilité» recherchée serait à sens unique: les titulaires d'une maturité professionnelle devraient toujours se soumettre à une passerelle d'un an au minimum et dotée d'un examen fédéral pour pouvoir rejoindre l'université. Un des titres aurait ainsi plus de valeur que l'autre. Selon les prévisions du Conseil fédéral, il en résulterait un afflux de gymnasiens vers les HES, qui perdraient ainsi une grande part de leur vocation pratique. Mais surtout, cette «ouverture» de l'accès direct des gymnasiens aux HES changerait la nature de l'enseignement de celles-ci, ce qui aurait pour conséquence d'en évincer progressivement les jeunes issus de la voie professionnelle.

Cette tendance regrettable a déjà été constatée en Allemagne, dont le système de formation professionnelle est comparable au nôtre. Les anciens apprentis sont également discriminés au niveau du soutien aux études. Puisqu'ils ont bénéficié d'un salaire pendant quelques années, ils ont moins accès aux bourses d'étude que les ex-gymnasiens, sans revenus. Conscients de l'importance d'une formation tertiaire pratique de haut niveau, les syndicats et les milieux patronaux s'opposent à cette fallacieuse «ouverture». Il faut espérer que le Conseil national aura la sagesse de ne pas dénaturer le système suisse de formation professionnelle lors de la révision de la LHES. *jcs*

Monsieur Schlüer était républicain

Ulrich Schlüer, conseiller national UDC zurichois, est considéré comme «ultraconservateur». On oublie qu'il a été secrétaire du Mouvement républicain de James Schwarzenbach, après sa sortie de l'Action nationale, et qu'il a été à deux reprises, en 1975 et 1979 candidat au Conseil national de ce mouvement. Ce fut sans succès mais en revanche son passage à l'UDC lui a procuré la tribune qu'il visait. *cfp*